

23 sep 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 septembre 2005

BELAC

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création du système BELAC d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création du système BELAC d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

Ce projet est pris en exécution de la loi-cadre du 20 juillet 1990 concernant l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité. Il vise la fusion des activités d'accréditation assumées par les systèmes BELTEST, BELCERT et BKO/OBE, par un seul système, BELAC, créé auprès du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Les objectifs de ce projet sont les suivants :- la simplification administrative au moyen de structures uniformes, allégées et moins rigides,- l'automatisation du traitement administratif par la fusion en un seul système appliquant des procédures uniques,- un fonctionnement plus efficace qui doit permettre de faire face à la demande croissante d'accréditation,- le besoin d'un suivi plus souple des nombreuses évolutions internationales en matière d'accréditation et de certification. Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe